



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/418

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,
Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

Demande de remise gracieuse d'un agent victime d'une agression

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un agent a été victime, le 6 août 2014, d'une violente agression par un individu alors qu'il assurait ses fonctions d'entretien pour la ville de Bordeaux dans le bâtiment de l'union départementale de la CFDT, 8 rue Théodore Gardère à Bordeaux.

L'auteur des faits a fait l'objet d'une hospitalisation en hôpital psychiatrique ce qui a conduit le Procureur de la République à classer la procédure au motif de l'irresponsabilité de celui-ci.

L'agent a alors saisi la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) du Fonds de Garantie des Victimes des Actes de Terrorisme et d'autres infractions. A l'issue de la procédure, une transaction a été conclue le 4 juillet 2018 entre le Fonds précité et cet agent lui octroyant une somme de 36 915 euros en réparation de ses préjudices.

Cette indemnité incluait une somme de 500 euros au titre des « frais judiciaires ». Or, l'agent ayant bénéficié de l'octroi de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983, ses frais de défense ont été pris en charge par la ville de Bordeaux.

En conséquence, la somme de 500 euros lui a été versée par le Fonds et relève d'une créance de l'administration communale qu'il lui appartient de restituer.

La victime, qui a quitté depuis les fonctions au sein de la Ville, a sollicité une remise gracieuse de la somme précitée en raison de difficultés financières.

Celle-ci nécessite une délibération du conseil municipal autorisant cette remise gracieuse, conformément aux dispositions de l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir :

- Admettre dans sa totalité la demande de remise gracieuse formulée par cet agent victime de l'agression d'un montant de 500 euros ;
- Annuler le titre de recettes n° 2018-79400.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE